



AQUEDUC

CHARBON

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, et déposées à son bureau, à l'Hôtel de Ville, et portant au dos les mots "SOUMISSION POUR CHARBON", seront reçues jusqu'à midi, vendredi le 18 septembre courant, pour la fourniture et la livraison de:

8,000 tonnes, plus ou moins, de charbon mou à vapeur, pour l'usine des pompes du bas niveau, Pointe St-Charles.

Ce charbon devra être livré au fur et à mesure qu'il y aura place pour le recevoir dans la charbonnerie, à raison d'au moins 100 tonnes par jour.

Les soumissionnaires devront spécifier l'espèce et la qualité de charbon qu'ils ont à offrir, en indiquant si c'est du charbon tout venant ou s'assé à la mine, ou des sasses ou du charbon de toute autre espèce, et ils devront donner le nom de la mine.

Un chèque certifié pour \$3,200, payable à l'ordre du trésorier de la Cité, devra être déposé entre les mains dudit trésorier, et un certificat de tel dépôt devra accompagner chaque soumission.

La tonne mentionnée ici est de 2,000 livres.

Les soumissions seront ouvertes, en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission de l'Aqueduc qui suivra leur réception.

La Commission de l'Aqueduc ne s'engage pas à acheter du charbon d'une espèce ou d'une qualité quelconque ou en quantité quelconque, mais elle pourra diviser l'entreprise entre deux ou plusieurs des soumissionnaires, et il est expressément entendu qu'elle sera parfaitement libre de se réserver, et elle se réserve par les présentes, le droit de rejeter toutes les soumissions ou n'importe laquelle d'entre elles.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, le 9 septembre 1908.



AQUEDUC

Soumission pour Générateur Electrique.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, portant la suscription "SOUMISSION POUR GENERATEUR ELECTRIQUE", seront reçues au bureau du greffier de la Cité, Hôtel de Ville, jusqu'à midi, vendredi le 18 septembre courant, pour la fourniture et l'installation, à la station de pompes du bas niveau, Pointe St-Charles, d'un Générateur Electrique à courant direct, d'une capacité d'environ 17 K.W., actionné par machine à vapeur, pour éclairage.

Le cahier des charges ainsi que tous renseignements dont on aura besoin pourront être obtenus au bureau du surintendant de l'Aqueduc, à l'Hôtel de Ville.

Un chèque certifié de \$250, payable à l'ordre du trésorier de la Cité, devra être déposé entre les mains dudit trésorier, et un certificat de tel dépôt devra accompagner chaque soumission.

Les soumissions seront ouvertes, en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission de l'Aqueduc qui suivra leur réception.

La Commission de l'Aqueduc ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, le 9 septembre 1908.



Water Works

COAL

SEALED TENDERS, addressed to the City Clerk, and deposited in the office of the said City Clerk, City Hall, endorsed "TENDER FOR COAL", will be received until noon, on Friday, the 18th September 1908, for the supply and delivery of:

8,000 tons, more or less, of soft steam coal, for the Low Level Pumping Station, Point St. Charles.

Deliveries are to be arranged for as soon as room is available in the coal shed, at the rate of at least 100 tons per day.

Parties tendering must state the kind and quality of the coal they have to offer, whether run of mine, screened at the mine, screenings, or any other kind, with the name of the mine.

A certified cheque of \$3,200, payable to the order of the City Treasurer shall be deposited with the said Treasurer, and a certificate of such deposit shall accompany each tender.

The ton herein mentioned is of 2,000 lbs.

The tenders will be opened, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Water Committee following the reception thereof.

The Water Committee does not bind itself to purchase coal of any kind or quality or in any quantity, but may divide the amount taken between any of the tenderers, and it is expressly understood that it is at full liberty to reserve and does hereby reserve the right to reject any and all tenders.

L. O. DAVID,
City Clerk

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, September 9th 1908.



Water Works

TENDERS FOR LIGHTING UNIT

SEALED PROPOSALS endorsed "TENDER FOR LIGHTING UNIT" will be received at the Office of the City Clerk, City Hall, until 12 o'clock noon, on Friday the 18th September 1908, for the supply and erection at the Low Level Pumping Station, Point St. Charles, of one direct current Electric Generator, of about 17 K.W., capacity direct coupled to steam engine for electric lighting.

Specifications, together with any information required, may be obtained at the office of the superintendent of Water Works, City Hall.

A certified cheque for \$250 payable to the order of the City Treasurer, must be deposited with the said Treasurer, and a certificate of such deposit must accompany each tender.

Said tenders will be opened, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Water Committee following the reception thereof.

The Water Committee do not bind themselves to accept the lowest or any tender.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, September 9 1908.